

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 19 octobre 2023

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 30 (dont 21 en visioconférence')

Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 34

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Johane DAHOMAS

Délibération n°2023.10.05/452

**Conventions tripartites relatives  
au versement de la  
dotation politique de la ville 2023  
aux villes des  
Abymes et de Pointe-à-Pitre**

Rapporteur

*M. Teddy FOULE*Vice-président de la commission  
habitat & politique de la ville

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture  
le : **13 NOV. 2023**- publication sur le site internet  
ou notification, le : **14 NOV. 2023**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	5 <sup>ème</sup> séance
<u>Séance du 25 octobre 2023</u>	

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 25 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu à la fois en présentiel à la salle du conseil communautaire (siège administratif, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 30 conseillers communautaires

**Président** : M. Eric JALTON

**Vice-présidents** : M. Dominique BIRAS\* (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA\* (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREDENT\* (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES\* (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY\* (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Gilberte COMPPER\* (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau** : M. Pierre THICOT\*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX\*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN\*- M. Jean-Luc CELIGNY\*- Mme Tania GALVANI\*

**Autres conseillers communautaires** : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS\*- Mme Johane DAHOMAS\*- Mme Jaqueline FAVORINUS\*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE\*- Mme Marie-Andrée MANDIL\*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH\*- M. Rosan RAUZDUEL\*- M. Alain SOREZE-EUGENE\*- M. Dominique THEOPHILE\*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS- M. David DAMPIED\*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

**Vice-présidente** : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

**Autre conseillère communautaire** : Mme Magaly MARCIN à M. Fulbert HENRY

En cours de séance :

**Vice-présidente** : Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente) à Mme Marie-Camille MOUNIEN (*temporairement*)

**Autre membre du bureau** : Mme Lyliane PIQUION à Mme Jaqueline FAVORINUS

Nombre de conseillers absents excusés : 9

**Vice-présidents** : M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres conseillers communautaires** : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS (*pouvoir à M. Justin DESSOUT absent*)- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- M. Fabert MICHELY- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE-

En cours de séance :

**Autre conseiller communautaire** : M. Michel MADO

Nombre de conseillers absents non excusés : 5

**Autres membres du bureau** : Mme Corinne PETRO- M. William SURDIN

**Autres conseillers communautaires** : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- Mme Nadège THEOPHILE

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2334-40, L2334-41 et R2334-36 et suivants ;
- VU les dispositions de la loi n°2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la note d'information du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales n°21-022729-D relative à la dotation politique de la ville (DPV) 2022 ;
- VU la lettre de notification du préfet au président de CAP Excellence et aux maires des villes des Aymes et de Pointe-à-Pitre, du 8 mars 2023 ;
- VU la convention tripartite n°2023/DPVABY01 du XX aout 2023 attribuant une subvention de 288 000,00€ à la ville des Aymes au titre de la dotation politique de la ville de 2023 ;
- VU la convention tripartite n°2023/DPVPAP01 du XX aout 2023 attribuant une subvention de 221 555,00€ à la ville de Pointe-à-Pitre au titre de la dotation politique de la ville de 2023 ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** les programmes et demandes de subventions présentées par les villes des Aymes et de Pointe-à-Pitre dans le cadre de l'appel à projets relatif à la dotation politique de la ville au titre de l'année 2023 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission habitat et politique de la ville qui s'est réunie le 26 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** D'approuver les conventions tripartites relatives aux versements de la dotation politique de la ville (DPV) 2023 à la ville des Aymes et à la ville de Pointe-à-Pitre telle qu'elles sont présentées dans les conventions en annexe.

D'autoriser Monsieur le président à signer lesdites conventions et ses avenants dans le respect de l'enveloppe globale de 520 091,83 € alloués aux villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre pour la DPV 2023.

**ARTICLE 3-** De donner tout pouvoir au président pour accomplir les formalités nécessaires et signer toutes conventions, pièces, actes et documents relatifs à ce dossier.

**ARTICLE 4-** Le président, le directeur général de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 08 NOV. 2023

Le président



Eric JALTON

La secrétaire de séance

Johane DAHOMAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 13 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 NOV. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 14 NOV. 2023

